

Parc naturel régional de Lorraine

APPEL A CANDIDATURE(S)



Résidence d'Architecture et de Paysage Edition 2023-2025 – session 2024

Expérimenter et accompagner des projets de réhabilitation du patrimoine de manière expérimentale et immersive

**Pour de
Nouvelles
Ruralités** Architectures
et Paysages
du Quotidien

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNES LORRAINE
L'Europe s'invente. Avec nous.



1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

Le présent Appel à Projets s'inscrit dans le cadre du programme d'action « Pour de nouvelles ruralités » 2023-2025, regroupant les 6 Parcs Naturels Régionaux du Grand Est et financé par la Région Grand Est.

POUR DE NOUVELLES RURALITÉS

Grâce au soutien financier et technique de la Région Grand Est et l'engagement de partenaires comme la DRAC et Région Architecture, cette démarche a pour **ambition de dynamiser les milieux ruraux en encourageant l'émergence d'opérations pilotes** qui accompagnent les enjeux de transition, et en renforçant la culture en architecture et paysage des acteurs des territoires, grâce à :

- **L'accompagnement de résidences** d'architecture et de paysage en collaboration avec les collectivités locales,
- L'organisation de voyages et de rencontres permettant aux élus et partenaires des parcs de découvrir des démarches exemplaires et d'alimenter les échanges,
- L'élaboration d'un corpus théorique et pratique accessible aux élus comme à tous les acteurs des territoires afin de faciliter les réflexions, les échanges entre concepteurs et citoyens.

POUR DE NOUVELLES RURALITÉS est un laboratoire ouvert où il s'agit d'interroger les enjeux de transition et repenser les « cadres de vie » de demain.

Comment anticiper et accompagner les nécessaires mutations à venir en s'attachant aux horizons de l'humanité : le bien-être, la résilience et la soutenabilité¹ ?.

LES PRINCIPES POUR DE NOUVELLES RURALITÉS

Au vu des attentes sociales et des enjeux culturels, le temps de préfiguration a permis d'identifier cinq principes majeurs, transversaux et complémentaires, qui permettront d'orienter les recherches à venir et constituent les axes d'un **livre blanc** édité en 2021 :

- **Habiter le déjà-là** pour valoriser l'existant et éviter la consommation de ressources et du territoire ;
- **Penser l'économie « globale »** pour dynamiser les ressources actives et latentes² ;
- **Concilier les mobilités** humaines, matérielles et naturelles à toutes les échelles ;
- **Favoriser l'engagement politique** pour responsabiliser l'ensemble des acteurs des territoires ;
- **Sortir de l'anthropocentrisme** pour repenser la place de l'être humain dans son environnement.

Liens : [Pour de Nouvelles Ruralités - à propos \(tumblr.com\)](https://www.tumblr.com/pour-de-nouvelles-ruralites)



¹ Laurent, Eloi, « Sortir de la Croissance, mode d'emploi », Ed LLL, 2019.

² BONNET, Frédéric. Aménager les territoires ruraux et périurbains. Rapport pour le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Paris, 2016.

2. OBJET DE LA DEMARCHE : QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE ?

Les résidences d'architecture et de paysage sont pensées comme des études exploratoires. Elles sont un outil « stratégique » qui interroge et irrigue les problématiques liées au cadre de vie. Elles ont pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées aux territoires.

Elles doivent également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain, naturel ou agricole.

Chaque résidence d'architecture et de paysage est un projet culturel, une **démarche exploratrice et participative créant les conditions d'une rencontre entre des architectures et/ou paysagistes et des élus, habitants, acteurs locaux....** sur un territoire et dans un contexte spécifique.

Cette rencontre « multidisciplinaire » permet d'imaginer de façon collective des « avènements » possibles. La synthèse de recherches et propositions réalisées par les équipes en résidence sur les différents sites permet de interroger la multiplicité des problématiques des territoires ruraux avant de faire l'objet d'une publication.

Les objectifs des résidences d'architecture et de paysage :

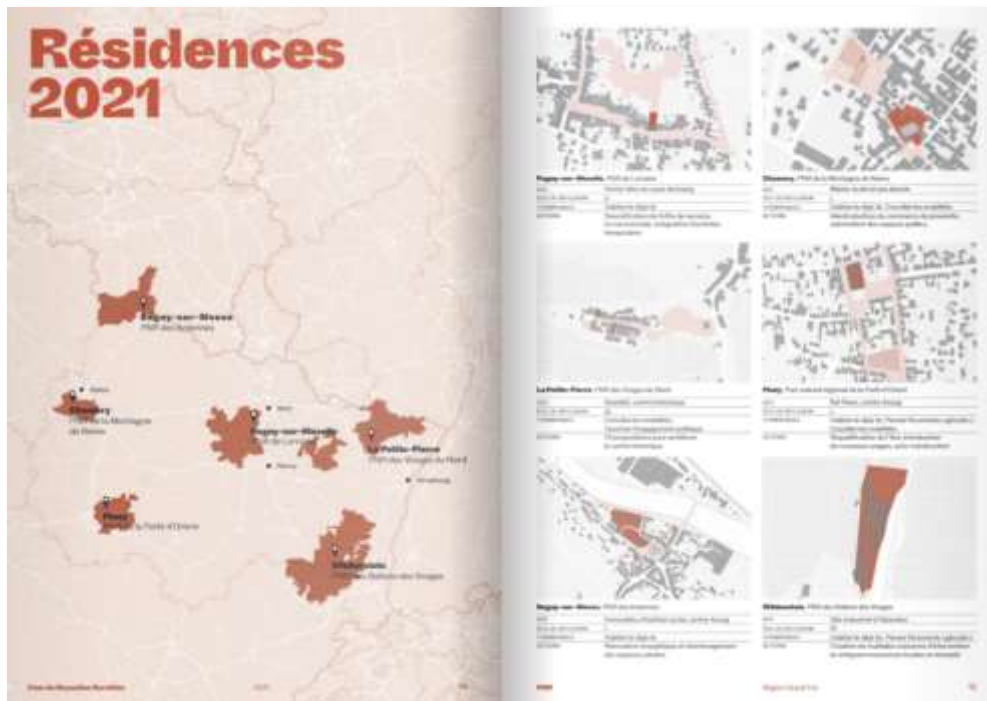
- **Explorer les problématiques locales à partir d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire** : collectivités, filières locales, habitants, commerçants, usagers, scolaires... ;
- **Faire émerger de nouveaux programmes** capables de répondre aux besoins contemporains : nouveaux modèles d'habitat, tiers lieux... ;
- **Redynamiser les tissus existants** : centre-bourg, zones en friche, bâtiments vacants... ;
- **Limiter la consommation de foncier** ;
- **Valoriser le tissu entrepreneurial** et les ressources locales ;
- **Interroger les paysages** naturels, agricoles, bâtis, à l'aune des enjeux de la transition écologique.

3. RESIDENCE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE : PREMIER RETOUR D'EXPERIENCE

Entre 2021 et 2023, 17 équipes d'architectes accompagnées de paysagistes, scénographes et autres professionnels sont venus "en résidence" et de manière simultanée dans les six parcs naturels régionaux de la région Grand Est dans le cadre du programme « Pour de Nouvelles Ruralités ».

Portant sur des thématiques comme le réinvestissement du patrimoine vacant — habitat, commercial, industriel ou agricole —, la valorisation des espaces publics et des limites de village, l'intégration des mobilités douces ou le traitement des cœurs d'îlot, elles ont mobilisé les acteurs locaux autour de la construction d'un nouveau récit "rural".

Les travaux des équipes sont consultables sur le site web PNR : <https://parcsnaturels-grandest.fr/pour-de-nouvelles-ruralites/>



Extrait du livret de restitution des Résidences d'Architecture et de Paysage 2021

Résidences sur le territoire du PNRL :

- RAP 2021 : Pagny-sur-Moselle : ferme Heymonet
[Pour de Nouvelles Ruralités - Synthèse des résidences 2021 \(tumblr.com\)](#)
- RAP 2022 : Dieulouard : maison Mansuy et son parc
Fénétrange : maison Winstein et les espaces publics attenants
RAP 2022 : [Pour de Nouvelles Ruralités - sites de résidence 2022 \(tumblr.com\)](#)



Pagny-sur-Moselle



Dieulouard

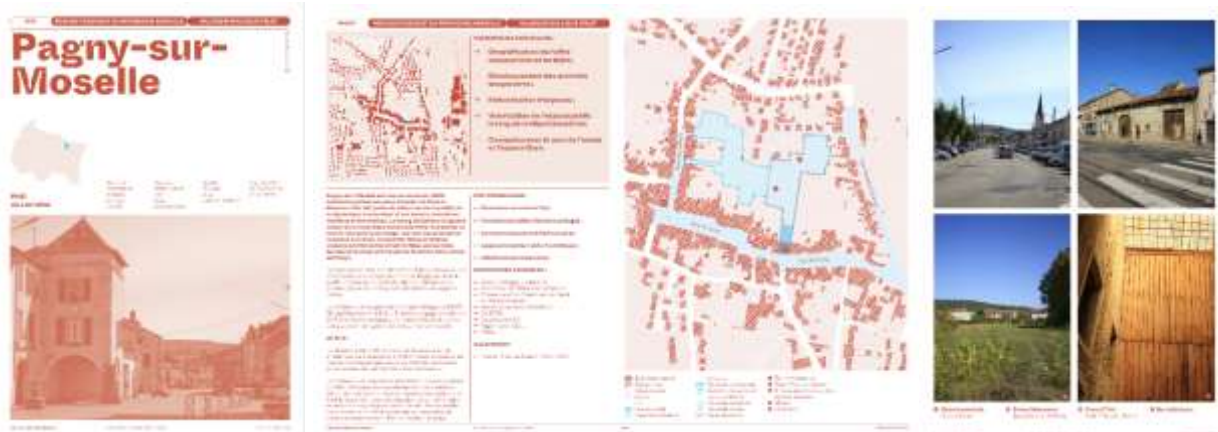


Fénétrange

- **RAP 2023 : Fresnes-en-Woëvre : l'hôtel Clément et la place Marguerite**

4. COMMENT SE DEROULE UNE RESIDENCE ?

- **Préfiguration** : Le PNRL, la commune et les acteurs locaux établissent le cadre de la future réflexion : un site, des thématiques spécifiques et un préprogramme.



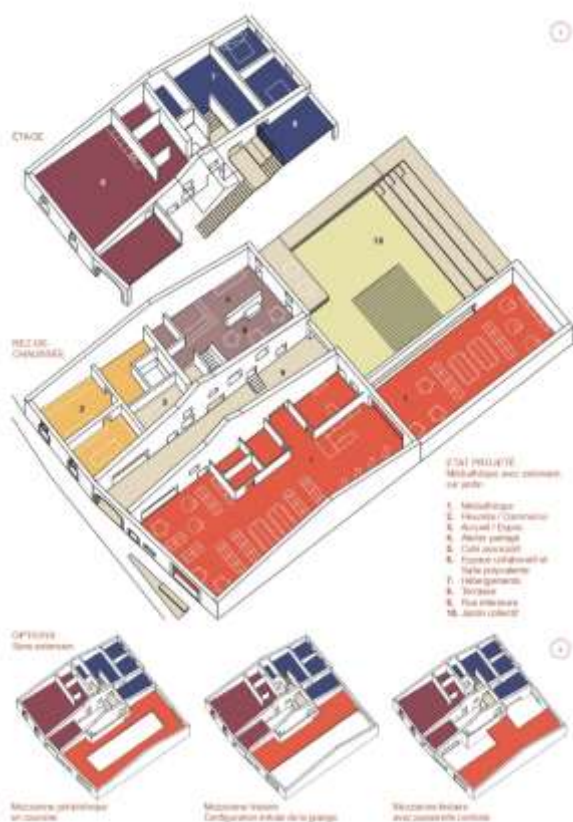
- **Appel d'offres** : Les résidences en architecture et paysage sont des marchés publics à procédure adapté. Le cahier de charges et les modalités de rendu seront rédigés par le PNRL en accord avec la commune à partir des éléments établis dans la préfiguration. Les candidatures seront jugées par un jury composé de représentants des différents partenaires.
- **Temps de résidence** : L'équipe lauréat travaillera en immersion. Le temps et la méthodologie appliquée seront établis par l'équipe en fonction du cahier de charges de l'appel d'offres. L'immersion permettra à l'équipe d'acquérir une connaissance approfondie du site, du contexte urbain et socio-économique et de rencontrer élus, habitants et autres acteurs locaux.



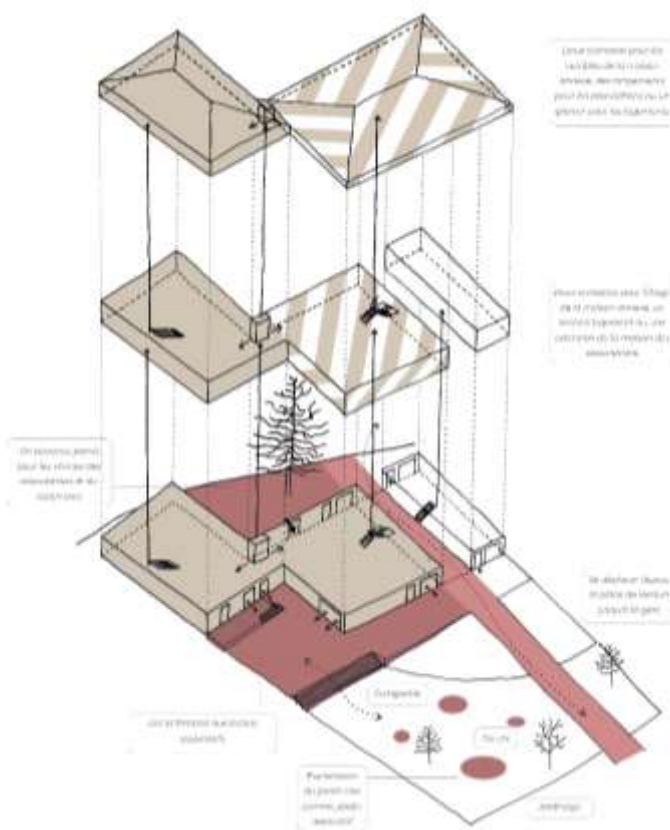
- **Restitution finale** : Le travail de l'équipe en résidence sera présenté aux partenaires et au grand public. La méthode de restitution pourra varier : présentation orale, exposition, tables rondes...et sera établie en concertation avec les différents partenaires. Un document de synthèse des préconisations formulées avec des éléments graphiques et un pré-cadrage budgétaire est réalisé.



- **Passage à l'opérationnel** : Le travail développé par l'équipe en résidence servira de base de réflexion pour l'élaboration par la suite d'un programme définitif préalable au lancement d'un concours d'architecture.



Ferme Heymonet (Pagny-sur-Moselle)



Maison Mansuy (Dieulouard)

Axonométries _ Extraits des documents de restitution : Pagny-sur-Moselle 2021 (F. Chenu & K. Levy architectes) / Dieulouard 2022 (Mayker Architectes & A. Hausermann – collectif Studiolada)

5. LE ROLE DE LA REGION GRAND-EST ?

- Inscrire les projets urbains en cohérence avec les objectifs du SRADDET
- Accompagnement des 6 parcs dans la préfiguration des résidences
- Financement des résidences
- Valorisation du travail produit lors des résidences

6. LE ROLE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE ?

Le PNR assure le pilotage et la coordination générale de la résidence, mobilisant son réseau de partenaires et l'associant à la démarche. Son rôle en collaboration avec les autres partenaires est :

- D'accompagner les collectivités pendant la préfiguration.
- D'accueillir et accompagner les résidents, apportant son expertise et son savoir-faire tout au long du projet, de l'appel à candidature jusqu'à la restitution.
- De veiller à la mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions.
- De veiller à la cohérence et à la qualité de la démarche et des productions des architectes et paysagistes accueillis.
- D'assurer la valorisation du travail produit lors de la résidence auprès des partenaires.



7. L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE ?

La collaboration de la collectivité est indispensable pour le bon déroulement de la résidence. Elle participera à chaque étape de la préfiguration à la restitution afin d'apporter sa vision, sa connaissance du terrain et des besoins locaux et son appui technique. Cette collaboration portera sur trois points fondamentaux :

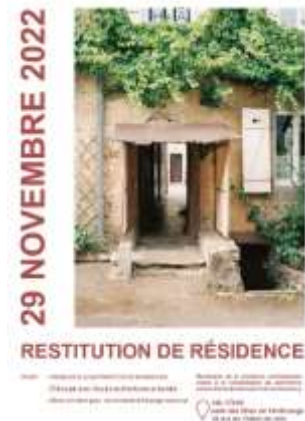
1. Création d'un groupe « projet »
 - Le groupe projet (COPIL) accompagnera les phases préalables à la résidence et participera du comité de pilotage pendant la résidence.
 - Il sera composé des référents au niveau de la commune : élus, techniciens et/ou partenaires institutionnels (PNRL, CAUE, UDAP, ComCom, Région, Département, ANAH...)
 - Une convention sera signée entre les différents partenaires établissant la méthode de collaboration.
2. Accueil de l'équipe en résidence
 - Hébergement de l'équipe résidente dans un logement situé dans ou à proximité du site du projet (si possible)

- Mise à disposition d'un lieu de travail et/ou de restitution avec connexion internet
- Mise à disposition de moyens matériels (photocopieur, petit matériel...)
- Mise à disposition de moyens humains et support technique (transmission d'information à l'équipe en résidence, appui à l'organisation de rencontres avec les partenaires locaux et habitants, aide à la préparation d'une exposition ou évènement festif de restitution de la résidence,)



3. Fonction pré-opérationnelle

- Identification du ou des sites stratégiques pour la commune
- Maîtrise foncière de préférence de la totalité ou d'une partie des lieux faisant partie de la réflexion
- Aide à l'identification des partenariats possibles avec des propriétaires, investisseurs, associations, institutions...
- Participe à l'animation de la concertation avec la population, les associations... et des évènements festifs en lien avec la résidence,
- Engagement de passer à l'opérationnel.



8. LES BÉNÉFICIAIRES

Cette opération s'adresse à toutes les communes membres du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Attention :

Seulement **2 communes** seront retenues pour cette seconde édition des Résidences d'Architecture et de Paysage, à raison d'une Résidence par an à répartir entre 2023, 2024 et 2025.

L'année de tenue de la résidence souhaitée est à préciser dans le formulaire de candidature (si plusieurs communes optent pour la même année, un arbitrage sera réalisé par le PNRL).

9. LA CANDIDATURE A L'APPEL A CANDIDATURE

Le dossier de candidature

Pour répondre à cet Appel à candidatures, la commune complètera le formulaire « FORMULAIRE DE CANDIDATURE – APPEL A CANDIDATURES POUR LES RESIDENCES D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE » joint en annexe 1.

Dépôt des dossiers de candidature

Les collectivités devront adresser leur candidature avant le 31 décembre 2024 :

- par courrier : Maison du Parc – CS 80035 – 54702 Pont-à-Mousson Cedex
- par mail : Delphine.montoya@pnr-lorraine.com
- directement à la maison du Parc

Critères de sélection des candidatures (voir le formulaire de candidature en annexe)

Pour que leur candidature soit retenue, les collectivités doivent respecter les critères suivants :

- Favoriser le bâti déjà-là
- Sobriété foncière
- Revitalisation économique, touristique...
- Portage prioritaire par la commune ou intercommunalité (à défaut un projet mêlant un projet privé pourra être accepté)
- Capacité de la commune à accueillir les résidents (logements et lieu de travail)
- Engagement de la commune à co-animer la démarche et participer à la communication de la résidence auprès notamment de la population et des partenaires
- Objectif de passer à la phase opérationnelle
- Equilibre géographique

Sélection des candidatures

Sur la base de cette candidature, le PNRL effectuera une première analyse des projets et vérifiera s'ils respectent les critères de sélection des candidats.

Le Parc proposera alors aux collectivités candidates une visite du site en présence d'un représentant de la collectivité locale pour affiner la connaissance du projet.

Le choix définitif des candidatures sera réalisé lors d'un bureau exécutif du PNRL.

10. LE CALENDRIER

Etapes de l'opération	Calendrier
Lancement AAC auprès des communes	septembre 2024
Dépôt des dossiers de candidature par les collectivités	31 décembre 2024
Rencontres avec les porteurs de projets	Janvier/février 2024
Sélection de candidat pour l'année 2023	Fin février 2024
Lancement de la résidence 2023 : écriture du cahier des charges	mars 2024
Consultation des bureaux d'étude	avril 2024
Début de la résidence sur site	Juin/juillet 2023
Fin de la résidence et restitution	Novembre 2023

11. CONTACTS

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Delphine Montoya _ architecte-urbaniste / chargée de mission Urbanisme Durable

Mail : delphine.montoya@pnr-lorraine.com

Tél : 06.98.25.50.95